Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2023_12-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 03 novembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO (arrivée à 20h07), M. ALIM, Mme FINAS, M. PIANTINO, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
Mme ECKERN à Mme GUILLEMOT
Mme HERVIAULT à Mme RENAULT-WASSE
M. LEBRETON à M. LE TURNIER
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
Mme LE HENANFF à M. BRIMER

ABSENTE : Mme CORMENIER

Mme Rozenn FINAS, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **28 octobre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

ATTRIBUTION DE DEUX FONDS DE CONCOURS VOIRIE A RENNES METROPOLE
03-11-2026-12

Rapporteure : M. Götz-Ova

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1111-10 III, L5215-26 et L5217-,
Vu le budget principal 2026,
Vu la délibération n°08-04-2024-14 en date du 08 avril 2024, portant attribution d'un fonds de concours à Rennes Métropole pour les travaux de requalification de la rue de la Libération,

Considérant que les fonds de concours sollicités ne pourront pas excéder 50 % de la part des études et travaux financés, hors subventions, par Rennes Métropole, étant précisé que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet d'investissement ;

1. Vu l'arrêté n°A-2026-1093 de Rennes Métropole, en date du 09 octobre 2026, portant sollicitation de fonds de concours modificatif auprès de la commune de Mordelles pour la requalification de la rue de la Libération ;

Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue de la Libération sur la commune de Mordelles, la commune avait attribué à Rennes Métropole un fonds de concours correspondant à 45,63 % du montant réel de l'opération restant à la charge de Rennes Métropole.
En raison des demandes d'amélioration de la qualité de l'aménagement, il convient de porter le taux du fonds de concours à 50% du montant de l'opération à sa charge, déduction faite des subventions reçues, soit un montant estimé à 622 133 € net de taxes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2023_12-DE

Le plan de financement actualisé de cette opération est retracé ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Études	65 976 €	Fonds de concours	622 133 €
Travaux	1 174 403 €	Autofinancement	622 133 €
Divers et aléas	3 887 €		
Total	1 244 266 €	Total	1 244 266 €
Reste à charge avant fonds de concours	1 244 266 €	Taux fonds de concours	50 %

Le montant définitif du fonds de concours sera calculé par application du taux de fonds de concours de 50 % aux dépenses réellement effectuées par Rennes Métropole, diminuée des subventions reçues.
Le tableau ci-dessous récapitule les conditions selon lesquelles la commune de Mordelles a procédé et procèdera à des versements d'acomptes annuels :

2024 (déjà versé)	**2026 (solde)**	Total estimé
472 789 €	**149 344 €**	**622 133 €**

Le solde sera versé une fois l'opération achevée, sur la base des dépenses HT réellement effectuées et d'un état récapitulatif des dépenses et recettes réelles, signé et certifié exact par Rennes Métropole et le comptable public.

2. Vu l'arrêté n°A-2026-1094 de Rennes Métropole, en date du 09 octobre 2026, portant sollicitation de fonds de concours auprès de la commune de Mordelles pour des aménagements cyclables ;

Dans le cadre de l'opération des aménagements cyclables de la rue du Docteur Dordain, de l'avenue Leclerc et de l'avenue Beauséjour sur la commune de Mordelles, Rennes Métropole sollicite auprès de la commune de Mordelles le versement d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant de l'opération à sa charge, déduction faite des éventuelles subventions reçues, soit un montant estimé à 32 032,94 € net de taxes

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est retracé ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Travaux	64 065.88 €	Fonds de concours	32 032.94 €
		Autofinancement	32 032.94 €
Total	64 065.88 €	Total	64 065.88 €
Reste à charge avant fonds de concours	64 065.88 €	*Taux fonds de concours*	*50 %*

Le montant définitif du fonds de concours sera calculé par application du taux de fonds de concours de 50 % aux dépenses réellement effectuées par Rennes Métropole, diminuée, le cas échéant, des subventions reçues.
Le fonds de concours sera versé en une seule fois dès que l'opération sera achevée, sur la base des dépenses HT réellement effectuées et d'un état récapitulatif des dépenses et recettes réelles, signé et certifié exact par Rennes Métropole et le comptable public.

La commission Finances et Moyens généraux a rendu un avis favorable le 23 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2023_12-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'attribuer un fonds de concours modificatif à Rennes Métropole pour l'opération de requalification de la rue de la Libération, d'un montant maximum de 622 123 €, dans les conditions décrites ci-dessus.
- D'attribuer un fonds de concours à Rennes Métropole pour l'opération des aménagements cyclables, d'un montant maximum de 32 032,94 €, dans les conditions décrites ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Rozenn FINAS